

## Règlement des concours Nationaux de BRUXELLES du 09 Juillet 2022 et CALAIS du 30 Juillet 2022

Par décision du CA de la FCF du 18 avril 2022, les concours baptisés jusqu'alors « semi-nationaux » et qui remplissent les critères requis sont dorénavant dénommés **NATIONAUX**.

### Article 1 : Instances Organisatrices

#### **Concours de Bruxelles**

Le concours de BRUXELLES du Samedi 09 Juillet 2022 est un concours **INTERNATIONAL**. Il est organisé conjointement par :

- la 17° Région Colombophile
- la 18° Région Colombophile

Les 17° RC et 18° RC sont les seules instances habilitées à organiser la remise des prix du concours.

#### **Concours de Calais (Coulogne)**

Le concours de Calais du Samedi 30 Juillet 2022 est organisé par la 17° Région Colombophile sous l'égide de la FCF

### Article 2 : Conditions d'organisation

#### **Concours de Bruxelles**

Les distances des amateurs sont celles fournies par les organisateurs en fonction du point de lâcher (camping de Beersel : **50° 46' 16 N – 04° 18' 43 Est**)

Un permis de lâcher sera demandé par **la 17° RC**.

Une attestation globale de vaccination sera effectuée par les organisateurs avec l'imprimé fourni par la FCF.

#### **Concours de Calais (Coulogne)**

Les distances prises en compte sont celles fournies par la FCF. Coordonnées du point de lâcher : **50° 55' 25 N – 01° 53' 45 E**

Un permis de lâcher sera demandé par **la 17° RC**.

Une attestation globale de vaccination sera effectuée par les organisateurs avec l'imprimé fourni par la FCF.

### Article 3 : Conditions d'engagement – Définition du Rayon de Jeu

#### **Concours de Bruxelles**

- **Conditions d'engagement** : Ce concours est ouvert à tous les colombophiles licenciés
  - en 12°, 13°, 14°, 15°, 17° et 18° Régions
  - **aux pigeons espagnols**

Chaque colombophile pourra enloger un nombre **illimité** de pigeons .

#### **Concours de Calais**

- **Conditions d'engagement** : Ce concours est ouvert à tous les colombophiles licenciés
  - en 13°, 14°, 15° et 17° Régions

Chaque colombophile pourra enloger un nombre **illimité** de pigeons .

#### **Concours de Bruxelles et Calais**

- **Définition du rayon de Jeu** : les amateurs licenciés dans les régions précédemment citées pouvant justifier d'une distance minimale de 500,000 kms. Aucun colombophile licencié dans une autre région colombophile ne peut faire l'objet d'une invitation.

Si des amateurs appartenant aux régions précitées ne répondent pas au critère de distance, ils pourront participer pour être classé dans leur région mais ne seront pas classés au général, au classement par zone concernant ces concours. Ils ne pourront pas prétendre aux prix.

### Article 4 : Prix de l'enlogement

#### **Concours de Bruxelles et Calais**

Le prix d'enlogement est de **1,40 Euro par pigeon**.

Tous les règlements devront être **établi à l'ordre de la 17° Région Colombophile**

### Article 5 : Feuilles de mise en loge – Dépouillement

#### **Concours de Bruxelles et Calais**

Les feuilles de mises en loge et de dépouillement devront être correctement et **TOTALEMENT** remplies.

Les **coordonnées GPS** devront figurer **impérativement** sur les feuilles de dépouillement.

**Article 6 : Nombre de pigeons par panier – Format des paniers – Bague des pigeons – Contre-Marquage - Etiquetage des paniers**

**Concours de Bruxelles et Calais**

- **Nombre de pigeons par panier dans les camion de Guéret et 17° RC (camion GERALDY) :** 25 pigeons par panier.
- **Nombre de pigeons par panier dans le camion du GSM :** 11 pigeons par panier  
Les paniers incomplets seront complétés au fur et à mesure du ramassage sous la responsabilité d'un colombophile désigné par chaque région.
- **Bague des pigeons:** tous les pigeons devront être porteurs d'une bague ou étiquette auto-collant permettant l'identification du propriétaire.
  - constatation électronique : conforme au règlement des concours édictés par la FCF
  - constatation manuelle : les pigeons seront munis d'une bague caoutchouc fournie par les centres d'enlogement
- **Contre-Marquage :** un contre-marquage **aléatoire pourra** être réalisé sur quelques pigeons sur le point de lâcher (tampon sur l'aile) sous la responsabilité de Gérard VANDEPUTTE. L'amateur devra indiquer les indications reprises lors du contre-marquage au moment du signalement du pigeon.
- **Etiquetage des paniers :** chaque panier devra comporter, sur la face avant et arrière du panier, une étiquette comportant les mentions « MALES où FEMELLES », « NOMBRE de PIGEONS ».

**Article 7 : Document à remettre au transporteur dans chaque point de ramassage**

**Concours de Bruxelles et Calais**

Dans chaque centre d'enlogement il devra être remis au transporteur un bordereau correctement rempli qui reprend :

- Le nombre d'amateurs qui participent au concours
- le nombre de pigeons enlogés par centre d'enlogement

**Article 8 : Conditions de lâchers – Communication de l'heure de lâcher**

**Concours de Bruxelles**

Le lâcher adapté en fonction des conditions météorologiques du jour, s'effectue à la 1<sup>o</sup> heure et en application de l'article 6 du règlement des concours. A compter du dimanche, le lâcher pourra être décidé à toute heure.

La commission des lâchers est constituée de 5 membres:

- M. Yves PUNTOUS. Il est seul habilité à correspondre avec les convoyeurs et à prendre la décision finale
- M. Pascal DUDEK - Président de la 14° RC – Téléphone : 06 11 34 18 54
- M. Jean-René PERE – Président de la 15° RC – Téléphone 06 16 27 25 13
- M. Jean-Pierre SESE – Président de la 18° RC – Téléphone 06 61 99 04 24
- M. Yves ANDRIEUX – Président de la 12° RC – Téléphone 06 13 15 41 97

Après le lâcher, les avis sont adressés de la façon suivante :

- M. Gilles BERGERON avise la 12° Région et la 13° Région en avisant Jean-Michel LASTIQUE 06 89 53 67 47
- M. Yves PUNTOUS avise les responsables désignés ci-dessus qui repercutent au niveau de leur région. Pour les Espagnols est avisé Monsieur Bernard ANDRIEU (téléphone : 06 81 26 17 38)

En cas d'annulation du concours, les pigeons seront rapatriés dans les différents points de ramassage définis par chaque région participante. (fait l'objet d'une annexe ramassage)

**Concours de Calais**

Le lâcher adapté en fonction des conditions météorologiques du jour, s'effectue à la 1<sup>o</sup> heure et en application de l'article 6 du règlement des concours. A compter du dimanche, le lâcher pourra être décidé à toute heure.

La commission des lâchers est constituée de 4 membres:

- M. Yves PUNTOUS. Il est seul habilité à correspondre avec les convoyeurs et à prendre la décision finale
- M. Pascal DUDEK - Président de la 14° RC – Téléphone : 06 11 34 18 54
- M. Jean-René PERE – Président de la 15° RC – Téléphone 06 16 27 25 13
- M Jean-Michel LASTIQUE – Président Sportif de la 13° RC – Téléphone : 06 89 53 67 47

Après le lâcher, Yves PUNTOUS avise les responsables désignés ci-dessus qui repercutent au niveau de leur région.

En cas d'annulation du concours, les pigeons seront rapatriés dans les différents points de ramassage définis par chaque région participante. (fait l'objet d'une annexe ramassage)

**Article 9 : Communication des premières constatations et durée du concours**

**Concours de Bruxelles et Calais**

- **Communication des premières constatations :** Le signalement du **1<sup>o</sup> pigeon est obligatoire dans un délai de 30 minutes sur le site suivant : pigeons-voyageurs-12r.com**  
En cas de problème informatique le pigeon doit être signalé, dans le même délai, par téléphone au responsable des lâchers Yves PUNTOUS Téléphone : 06 79 73 27 39

- durée du concours : la durée du concours est fixée à J (jour du lâcher) + 5  
Chaque région, groupement, société effectuant des classements en doublage auront la possibilité de continuer à décider le concours ouvert si tous les prix ¼ ne sont pas remportés dans leur instance. Les pigeons constatés au-delà de l'heure de fermeture désignée ci-dessus ne seront pas classés dans les concours de BRUXELLES et CALAIS.  
Le dépouillement du concours devra être effectué dans les 48 heures qui suivent la clôture du concours.

## **Article 10 : Classements**

### **Concours de Bruxelles**

2 types de classements :

- 1 classement Général reprenant tous les pigeons engagés répondant au critère de distance: il sera établi un classement général où les pigeons seront classés à la vitesse réelle sur la base du ¼. Ce classement ne donnera pas lieu à récompense. Il détermine le vainqueur de chaque Région et pays participants récompensés par la FCF.  
Un classement sera envoyé à chaque région et pays participant pour diffusion auprès des amateurs ayant participé au concours. Le classement est gratuit.
- Classement par Zones : Il est établi 5 ZONES définies comme suit :
  - Zone 1 : 1° quart des colombophiles participants selon le critère de la distance une fois les amateurs de la zone 5 retranchés
  - Zone 2 : 2° quart des colombophiles participants selon le critère de la distance une fois les amateurs de la zone 5 retranchés
  - Zone 3 : 3° quart des colombophiles participants selon le critère de la distance une fois les amateurs de la zone 5 retranchés
  - Zone 4 : dernier quart des colombophiles participants selon le critère de la distance une fois les amateurs de la zone 5 retranchés
  - Zone 5 : tous les amateurs dont la distance est supérieure à 850 kilomètres

**Exemple** : 263 colombophiles engagés dont 47 colombophiles ayant une distance supérieure ou égale à 850 kilomètres

Une fois les 47 amateurs de la zone 5 retranchés il reste 216 amateurs donc chacune des 4 premières zone comprendront  $216/4 = 54$  amateurs selon le critère de la distance.

Un classement à la vitesse réelle sur la base ¼ par zone sera effectué gratuitement et envoyé à chaque président des régions participantes pour diffusion. C'est le classement par zones qui détermine les récompenses remises lors de la manifestation organisée le dimanche 02 Octobre 2022 à LANGON (Gironde) par les organisateurs

Les feuilles de dépouillement devront être envoyées, après avoir été collectées et vérifiées par chacune des régions participantes à :

Jean-Pierre BARBASTE 1550 Route des Crêtes 81630 - SALVAGNAC

Chaque feuille de dépouillement **devra** comporter le nom, prénom et coordonnées, GPS de l'amateur.

### **Concours de Calais**

2 types de classements :

- 1 classement Général reprenant tous les pigeons engagés répondant au critère de distance: il sera établi un classement général où les pigeons seront classés à la vitesse réelle sur la base du ¼. Ce classement ne donnera pas lieu à récompense. Un classement sera envoyé à chaque région et pays participant pour diffusion auprès des amateurs ayant participé au concours. Le classement est gratuit.
- 1 classement par région participante : ce classement détermine les lauréats.

Les feuilles de dépouillement devront être envoyées, après avoir été collectées et vérifiées par chacune des régions participantes à :

Jean-Pierre BARBASTE 1550 Route des Crêtes 81630 - SALVAGNAC

Chaque feuille de dépouillement **devra** comporter le nom, prénom et coordonnées GPS de l'amateur.

## **Article 11 : Récompenses et Remise des Prix**

### **Concours de Bruxelles**

- Récompenses :
  - Les 5 premiers de chacune des zones 1, 2, 3, 4 et 5 recevront un prix sous la forme d'un trophée du comité d'organisation
  - Le 1° de chaque région participante, le 1° pigeon espagnol recevra un trophée de la FCF
 En cas **d'absence non motivée** lors de la remise des prix, le trophée restera la propriété des organisateurs.
- Remise des Prix: La remise des prix du concours de Bruxelles aura lieu le **Dimanche 02 Octobre 2022** et sera organisée à LANGON (Gironde) de la 18° Région Colombophile.

## Concours de Calais

- Récompenses :
  - Le 1° de chaque région recevra un trophée
  - Retenu « national » par la FCF, ce concours sera doté par la FCF et les récompenses seront remises lors du congrès national à Saint-Lô
  - **A l'initiative de Philippe DUPRE, Eric LESCLOUPE et Christian SARDO une remise de prix particulière** aura lieu sur ce concours sous la forme de pigeonneaux reçus d'amateurs de la société « La Vitesse de Coulogne ». Parmi les donateurs nous relevons les noms de Robert BEN, Christian CAPON, Jean-Pierre COURQUIN, Laurent DESITER, Michel DUBOIS, Dominique ETCHEPARRE, Jérôme GUILBERT, Frédéric LANNI, Philippe ODENT et Didier SCY. Chaque région participante se verra attribuer 2 pigeonneaux. Dans le cas où le nombre de pigeonneaux reçus est supérieur à 8, les pigeonneaux seront attribués au prorata des amateurs participant au concours. Ce sont les 2 premiers de chaque région qui sont primés, le surplus étant remis au suivant (3°, 4° etc...) dans chaque région. Le groupe désigné ci-dessus effectuera l'attribution des pigeonneaux selon leurs critères. Leur décision est sans appel. Cette remise des prix aura lieu à LANGON le dimanche 02 octobre 2022. En cas **d'absence non motivée** lors de la remise des prix, le pigeonneau pourra être remis au colombophile suivant dans le classement de sa région.

## Article 12 : Conditions de transport – Ramassage

### Concours de Bruxelles

- Conditions de transport:
  - *Camion du Groupement Sud-Montagnard* : transporte les pigeons Espagnols, des amateurs de la 18° qui participent, des Groupements Sud-Montagnard et Garonne-Quercy de la 17° RC
  - *Camion de Guéret* : transporte les pigeons de la 12° RC
  - *Camion de la 17° RC* : transporte les pigeons des groupements Central et Roussillon-Pyrénées de la 17° RC, des 13°, 14° et 15° RCLes pigeons seront nourris (maïs uniquement) le vendredi. Il en sera de même en cas de lâcher reporté.
- Ramassage: A lieu le **Judi 07 Juillet 2022** – Fait l'objet de l'ANNEXE 1

### Concours de Calais

- *Camion de la 17° RC* : transporte les pigeons des 13°, 14°, 15° et 17° RC
- Les pigeons seront nourris (maïs uniquement) le vendredi. Il en sera de même en cas de lâcher reporté.
- Ramassage : A lieu le **Judi 28 Juillet 2022** – Fait l'objet de l'annexe 2

## Article 13 : Gestion des centres d'enlogement de LANGON et LIBOURNE

### Concours de Bruxelles

- Le responsable du centre d'enlogement de LANGON est Jean-Pierre SESE (06.61.99.04.24), Président de la 18° Région Colombophile. Toutes les opérations se font sous sa responsabilité. Il est seul habilité à organiser les opérations d'enlogement concernant les amateurs du Groupement Garonne-Quercy de la 17° RC et les amateurs de la 18° RC qui participent au concours.
- Le responsable d'enlogement de LIBOURNE est Jean-Jacques TESSIER (06.27.45.95.73), Vice-Président du Pigeon Sport Libournais. Ses attributions sont identiques à celles du responsable de Langon.

## Article 14 : Comité d'organisation

Il est chargé :

- de faire appliquer le présent règlement
- de faire appliquer le règlement des concours édicté par la FCF
- de régler tous les cas non prévus par le présent règlement. Leur décision est sans appel.

Il est constitué :

### Concours de Bruxelles

- des bureaux directeurs et des Président sportifs des 17° et 18° RC

### Concours de Calais

- du Président National FCF
- des Présidents des régions participantes

Les Comités d'Organisation